

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2024

RELATIF À L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET
DE LA RADIOPROTECTION POUR RÉPONDRE AU DÉFI DE LA RELANCE DE LA
FILIÈRE NUCLÉAIRE - (N° 2197)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE41

présenté par
Mme Laernoès et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 17 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article n'a pas de lien avec l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire. C'est pourquoi nous en demandons la suppression.